



Nom du projet : RECYCLEAN® - Retraitement en place des chaussées polluées

Année du projet : 2017

Entreprise : EIFFAGE Route

Maître d'ouvrage : CD 77

Contact : WALIGORA Julien, julien.waligora@eiffage.com

Mise en ligne : Juin 2021

PRÉSENTATION DU PROJET :

Recyclean® est un procédé de réemploi des chaussées polluées, notamment par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), développé par EIFFAGE Route. Lauréat du Comité Innovation Routes et Rues (CIRR) en octobre 2015, il a été expérimenté par le CD 77 en août 2017. Le suivi a été assuré par le Cerema.

Issu de l'évolution des ateliers de retraitement mobiles ARC 700®, ARC 1000® et ARM 2500®, il s'applique avec du liant hydraulique, de l'émulsion de bitume ou végétale et des liants mixtes. La profondeur de retraitement est comprise entre 5 cm et 38 cm, en fonction de la structure de chaussée en place, de l'atelier utilisé (ARC ou ARM) et de la classe de trafic considérée.

Du point de vue sanitaire, le retraitement des matériaux est réalisé à froid, sous cloche et avec protection humide par brumisation d'eau en périphérie des ateliers pour abattre l'envol éventuel de poussières.

Du point de vue environnemental, les matériaux sont retraités sous forme d'un massif rigidifié par le liant d'apport, qui fixe les polluants.

La traçabilité des matériaux est assurée, ceux-ci restant sur site.



EXPERIMENTATIONS / PHASES DE DEVELOPPEMENT

- Aéroport Rouen – Boos (76) – 2013
- Quartier des Sapins – Rouen (76) – 2013
- RD 42 Monay – Bersaillin (39) – 2016
- RD 62 – Demigny (71) – 2017

RETOURS D'EXPERIENCES :

- RD 236 – Léchelle (77) – CIRR Cerema – 2017

Le procédé Recyclean® dispose d'un [certificat de bonne fin d'expérimentation](#) délivré par le Cerema en 2021.

L'INNOVATION :

- Réemploi de matériaux pollués, non-statut de déchets
- Maîtrise du risque sanitaire (retraitement à froid, sous cloche, brumisation d'eau)
- Maîtrise du risque environnemental (fixation des polluants par le liant d'apport)
- Mise en installation de stockage (ISDD) des matériaux pollués évitée
- Matériaux d'apport limité à une couche de scellement, réduction des transports, préservation du réseau routier
- Réponse à la loi de transition énergétique